



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 14 décembre 2022 (en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT.

Excusé : M. Jean-Pierre HERMEL.

INFORMATIONS

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R.P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal(e) responsable technique de l'Equipe est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

RAPPEL - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

DOSSIERS

REGIONAL 2 – Poule D :

* **Match n° 20544.1 : U.S. FEILLENS / SAINT CHAMOND FOOT** (du 11 décembre 2022)

La Commission enregistre la décision de l'arbitre principal de reporter ce match en déclarant le terrain impraticable en présence des officiels et des deux équipes.

Ce match est donné à jouer à une date ultérieure.

En application des dispositions prévues à l'article 25.2.2 des R.G. de la Ligue, la commission met à la charge de l'U.S. FEILLENS (club recevant) les frais de déplacement des arbitres et officiels.

La Commission prend acte du courrier de SAINT CHAMOND FOOT.

* **Match n° 20546.1 : COTE CHAUDE Sp. / F.C. CHABEUIL** (du 10 décembre 2022)

La Commission enregistre la décision de l'arbitre principal de reporter ce match en déclarant le terrain impraticable en présence des officiels et des deux équipes.

Ce match est donné à jouer à une date ultérieure.

En application des dispositions prévues à l'article 25.2.2 des R.G. de la Ligue, la commission met à la charge de COTE CHAUDE Sp. (club recevant) les frais de déplacement des arbitres et officiels.

Ces décisions sont susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

REGIONAL 3 – Poule A :

* **Match n° 20674.1 : E.S. SAINT MAMET / U.S. SAINT FLOUR (2)** du 04 décembre 2022

La Commission prend acte du courrier de l'E.S. SAINT MAMET et transmet le dossier de cette rencontre à la Commission Régionale des Règlements.

WEEK-END des 10-11 DECEMBRE 2022 : BILAN DES MATCHS REMIS

La Commission dresse le bilan des matchs qui n'ont pu se disputer dans les championnats Seniors Régionaux durant le week-end des 10-11 décembre.

Ces rencontres seront reprogrammées par la Commission au cours de sa prochaine réunion du mardi 20 décembre 2022.

REGIONAL 1 – Poule A :

- * Match n°20147.1 : ESPALY F.C. / AURILLAC F.C.
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n°20149.1: LEMPDES SPORTS / F.C. RIOM
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n°20150.1: C.S. VOLVIC / A.A. LAPALISSE
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n°20152.1 : S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES
(report du 10 décembre 2022)

REGIONAL 1 - Poule B

- * Match n° 20217.1: F.C. VELAY / OI. VALENCE
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n° 20218.1: F.C. CHAMALIERES (2) / O. SALAISE RHODIA
(report du 11 décembre 2022)

REGIONAL 2 - Poule A

- * Match n° 20347.1: Ent. NORD LOZERE / U.S. BEAUMONT
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20348.1: F.C. CHATEL-GUYON / AURILLAC F.C. (2).
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n° 20350.1: YTRAC FOOT / U.S. LES MARTRES DE VEYRE
(report du 10 décembre 2022)

REGIONAL 2 – Poule B

- * Match n°20411.1: CEBAZAT SPORT / U.S. ISSOIRE
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n°20414.1: ROCHE SAINT GENEST F.C. / U.S. MONISTROL
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n°20415.1 : EMBLAVEZ VOREY A.S. / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n°20416.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / F.C. COURNON D'AUVERGNE
(report du 10 décembre 2022)

REGIONAL 2 - Poule D

- * Match n° 20544.1: U.S. FEILLENS / SAINT CHAMOND FOOT
(à rejouer du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20545.1: O. SAINT MARCELLIN / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20546.1: COTE CHAUDE S.P. / F.C. CHABEUIL
(à rejouer du 10 décembre 2022)

REGIONAL 3 – Poule A

- * Match n° 20675.1: U.S. ORCET / Esp. CEYRAT
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20676.1: U.S. FONTANNES / A.S. LOUDES
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20677.1 : F.A. LE CENDRE (2) / C.S. VOLVIC (2)
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20679.1: U.S. MURAT / E.S. SAINT MAMET
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n° 20680.1 : U.S. SAINT FLOUR (2) / Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE
(report du 10 décembre 2022)

REGIONAL 3 – Poule B

- * Match n° 20741.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE (2) / F.C. CHAMALIERES (3)
(report du 10 décembre 2022)
- * Match n° 20743.1: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC
(report du 11 décembre 2022)
- * Match n° 20744.1: DOMES SANCY FOOT / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS
(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20745.1 : STADE RIOMOIS-CONDAT / LIGNEROLLES-LAVAUTL-PREMILHAC
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20746.1 : A.S. ROMAGNAT / S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE
(report du 10 décembre 2022)

REGIONAL 3 – Poule C

* Match n° 20807.1: F.C. ESPALY (2) / OI. RETOURNAC BEAUZAC
(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20808.1: A.S. LOUCHY / Am. C. CREUZIER LE VIEUX
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20809.1: U.S. VIC LE COMTE / U.S. MOZAC
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20810.1 : U.S. MARINGUES / BOURBON SPORTIF
(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20811.1: A.S.C. ST GERMAIN DES FOSSES / AMBERT F.C.-U.S.
(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20812.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. CHADRAC
(report du 11 décembre 2022)

REGIONAL 3 - Poule D

* Match n° 20875.1: F.C. DUNIERES / U.S. SAINT BEAUZIRE
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20878.1: ROANNE PARC / U.S. VILLARS
(report du 11 décembre 2022)

REGIONAL 3 - Poule E

* Match n° 20942.1: A.S. SAINT DONAT / F.C. PEAGEOIS
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20943.1: A.S. SAINT DIDIER SAINT JUST / F.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20944.1: A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / Et. S. TRINITE LYON
(report du 11 décembre 2022)

REGIONAL 3 - Poule G

* Match n° 21075.1: PIERRELATTE ATOM'Sp. / F.C. VAREZE
(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20878.1: ROANNE PARC / U.S. VILLARS
(report du 11 décembre 2022)

REGIONAL 3 - Poule H

* Match n° 21139.1: F.C. PAYS DE GEX / CROLLES BERNIN F.C.
(report du 11 décembre 2022)

REGIONAL 3 - Poule I

* Match n° 21203.1: F.C. BALLAISON / AIN SUD FOOT (2)
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20204.1: F.C. DU FORON / U.S. LA MOTTE SERVOLEX
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20207.1: F.C. DE NIVOLET / U.S. SEMNOZ VIEUGY
(report du 10 décembre 2022)

REGIONAL 3 - Poule J

* Match n° 21270.1: AMPHION PUBLIER C.S. / COLOMBIER SATOLAS F.C.
(report du 11 décembre 2022)

* Match n° 20271.1: CLUSES SCIONZIER F.C. (2) / Et. S. FOISSIAT
(report du 10 décembre 2022)

* Match n° 20878.1: F.C. CHAMBOTTE / U.S. DIVONNE
(report du 11 décembre 2022)

COURRIERS

* **M. André CHENE**, délégué du match F.C. ROCHE SAINT GENEST / U.S. MONISTROL en championnat R2 – Poule B – du 10/12/2022. Pris note.

* **M. Jacques TINET**, délégué de secteur, pour le match n°20211.1 : F.A. LE CENDRE / F.C. VELAY du 03/12/2022. Remerciements.

* **M. Alain ROSSET**, délégué de secteur, pour le match n° 21203.1 : F.C. BALLAISON / AIN SUD FOOT (2) du 11/12/2022. Remerciements.

* **AIX F.C.** (504423)

REGIONAL 3 – Poule J

Tous les matchs de championnat à domicile pour les Seniors (2) se dérouleront sur le terrain synthétique du stade Giuseppe Garibaldi à Aix les Bains.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance